



MAIRIE D'USSY SUR MARNE
2 Rue de Changis
77260 USSY SUR MARNE

Téléphone : 01.60.22.13.17

A RETOURNER EN MAIRIE AVANT LE 01 JUILLET 2021
Toute inscription reçue après cette date sera mise en liste d'attente

**INSCRIPTION SERVICE PERISCOLAIRE
ANNEE : 2021/2022**

Enfant :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Classe : PS ☐ MS ☐ GS ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2 ☐

Responsable légal de l'enfant :

Nom et prénom du père :

Téléphone :

Adresse :

Email :@.....

Nom et prénom de la mère :

Téléphone :

Adresse :

Email :@.....

N° allocataire C.A.F :(obligatoire)

Nom et numéro police d'assurance :(obligatoire)

Je désire inscrire mon enfant : (cocher les cases)

☐ **CANTINE**

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Occasionnellement

Le jour de la rentrée JEUDI 02/09/21 oui ☐ non ☐

Tarif pour les Ussois : 3.80 €

Tarif pour les enfants hors commune : 5.00 €

Tarif sans repas : 1.50 € (PAI)

☐ **GARDERIE**

Tarif pour les Ussois : 1.40 € le matin et 2.40 € le soir

Tarif pour les enfants hors commune : 2.50 € le matin et 3.50 € le soir

Dépassement horaire du soir (après 19h) : majoration 12€ par 30 minutes
par enfant

	Adresse Employeur	N° Téléphone
Père		
Mère		

Personne(s) à contacter en cas d'urgence :

NOM et PRENOM :

N° de téléphone :

Médecin :

NOM :

N° de téléphone :

Personnes autorisées à reprendre l'enfant (autre que les parents) :

.....
.....
.....

Recommandations particulières concernant l'enfant : (PAI / allergies / régime alimentaire / traitement particulier : voir article 15 du règlement)

.....
.....
.....
.....

Je soussigné(e), M..... autorise le personnel de la mairie à prendre toutes les mesures médicales ou chirurgicales que nécessiterait l'état de santé de mon enfant.

Fait à USSY SUR MARNE,
Le :

Signature du responsable de l'enfant



MAIRIE D'USSY SUR MARNE
2, Rue de Changis
77260 USSY SUR MARNE
Téléphone : 01.60.22.13.17

REGLEMENT INTERIEUR SERVICE PERISCOLAIRE **ANNÉE 2021 / 2022**

Vu la délibération définissant les modalités de fonctionnement des services.

Article 1 : Les services périscolaires sont réservés aux enfants scolarisés à l'école maternelle et élémentaire d'Ussy sur Marne.

Article 2 : Une inscription en Mairie devra être enregistrée, accompagnée de la fiche sanitaire pour que les enfants puissent fréquenter les services périscolaires. Cette inscription sera à renouveler pour chaque année scolaire. Les parents sont également invités à créer leur compte sur le portail famille.

Article 3 : A chaque rentrée scolaire, l'inscription ne sera acceptée que si les factures de l'année scolaire précédente sont acquittées auprès de la Mairie ou du Trésor Public.

Article 4 : Les horaires de fonctionnement sont fixés comme suit :

Les jours scolaires

- Cantine : 12h00 à 13h35 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
- Garderie : 7h00 à 8h50 et 16h45 à 19h00 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

En dehors des horaires de fonctionnement, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de la commune. De même, la commune n'est pas engagée si l'enfant ne se présente pas aux services périscolaires. A charge pour les parents d'accompagner l'enfant jusqu'à la personne responsable, il en est de même pour reprendre son enfant.

Aucun enfant ne sera autorisé à quitter les services périscolaires seul ; une autorisation écrite, datée et signée du responsable légal de l'enfant sera exigée pour toute autre personne devant récupérer l'enfant.

Article 5 : En cas de retard, les parents doivent prévenir la personne responsable de la garderie et prendre leur disposition pour qu'une personne désignée récupère l'enfant sous présentation d'un titre d'identité. Après 19h, nous serons contraints de confier l'enfant aux services de Gendarmerie. Tout dépassement d'horaire sera facturé et si les retards se reproduisent trop souvent, l'enfant sera exclu des services périscolaires.

Article 6 : Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal pour chaque année scolaire.

Article 7 : Les paiements se font à termes échus, la 1^{ère} facture sera adressée début Octobre.

Le paiement est à régler par carte bancaire via le portail famille ou en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public. **Seules les absences prévues dans les délais seront décomptées.**

En cas d'absence d'un enseignant, les repas commandés seront également facturés.

En cas d'absence prévue (sortie scolaire, grève, longue maladie...), c'est aux parents de nous prévenir dans les délais, sinon la prestation vous sera facturée.

EN CAS D'ABSENCE DE VOTRE ENFANT A LA CANTINE, IL CONVIENT D'ANNULER LA RESERVATION SUR LE PORTAIL FAMILLE avant 10h00 (lundi pour mardi, mardi pour jeudi, jeudi pour vendredi, vendredi pour lundi)

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA FAIT

Les services périscolaires fonctionnent dès le premier jour de la rentrée des classes.

Article 8 : Les factures vous seront adressées par mail.

Article 9 : Les parents ayant signé lors de l'inscription une autorisation d'intervention médicale, le personnel de la mairie est autorisé à prendre toutes les dispositions médicales et chirurgicales que nécessiterait l'état de santé de l'enfant.

Article 10 : La commune décline toute responsabilité en cas de perte de vêtements, bijoux ou d'objets de toute nature.

Article 11 : Fournir une serviette de table marquée au nom de l'enfant.

Article 12 : Le service périscolaire n'étant pas obligatoire, votre enfant devra adopter une attitude calme pendant le repas, se tenir correctement à table et respecter le personnel communal. Toutes fautes graves, dégradations, violence ou manque de respect vis-à-vis du personnel, des autres enfants, des locaux, pourra entraîner un avertissement par courrier dans un premier temps, puis le renvoi temporaire ou définitif de votre enfant de la cantine ou de la garderie, dans un second temps. Ci-joint la charte du savoir vivre et du respect mutuel.

Article 13 : La personne responsable des services périscolaires est chargée de l'application du présent règlement.

Article 14 : Les parents doivent souscrire une assurance pour les activités extra scolaires, la commune assurant le personnel et les locaux.

Article 15 : Les parents dont les enfants présentent une pathologie particulière ou des allergies devront fournir un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) et devront prendre contact avec la Mairie, afin de déterminer la prise en charge sous conditions ou la non prise en charge de l'enfant à la cantine. Si le PAI n'est pas transmis en Mairie, l'enfant ne pourra pas fréquenter les services périscolaires.

L'inscription de l'enfant est subordonnée à la signature de ce règlement par son responsable légal.

✂.....

Je soussigné(e) NOM : Prénom :

Père, mère, Représentant légal de : (rayer les mentions inutiles)

NOM : Prénom :

Certifie(nt) avoir pris connaissance du règlement intérieur du Service Périscolaire de la commune d'Ussy-sur-Marne (accompagné de la charte du savoir vivre et du respect mutuel) et l'accepter.

Fait à Ussy-Sur-Marne, le

Signature du Représentant légal précédée de la mention « lu et approuvé »

CHARTRE DU SAVOIR VIVRE ET DU RESPECT MUTUEL

Pour une meilleure participation de tous les enfants à l'ambiance générale de la cantine,
quelques consignes faciles à appliquer



PENDANT LA RECREATION ET LE TRAJET CANTINE ECOLE

Je joue sans brutalité
Je ne bouscule pas mes camarades
Je respecte les consignes de sécurité données par le personnel encadrant
Je me mets en rang quand on me le demande
Je ne sors pas du rang
Je respecte l'ordre du rang jusqu'à la cantine

AVANT LE REPAS

Je vais aux toilettes
Je me lave les mains
Je m'installe dans le calme à table
Je m'installe à la place que le personnel encadrant m'attribue

PENDANT LE REPAS

Je mange dans le calme
Je me tiens correctement à table
Je ne joue pas avec la nourriture
Je ne crie pas
Je ne me lève pas sans autorisation
Je goûte à tous les plats
Je respecte les locaux, le matériel et la vaisselle
Je respecte mes camarades et tous les adultes

A LA FIN DU REPAS

Je range mon couvert
Je me lève quand on me le demande
Je range ma chaise en partant
Je quitte la cantine tranquillement, en silence et sans courir

DE FACON GENERALE

Je respecte mes camarades et tous les adultes
Je reste poli
Je reste calme
Je ne joue pas dans les toilettes
Je ne me bagarre pas



Date :